



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DU MARCHÉ 2026D04
« MISSION D'AUDIT FINANCIER RETROSPECTIF ET PROSPECTIF »**

N° 2026DP051

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n°2026D101 du Conseil communautaire du 25 avril 2026 donnant délégation de pouvoirs à Madame la Présidente,
Considérant que dans le cadre du projet d'audit financier de la Communauté de Communes Flandre Lys, il convient de conclure un marché public avec une société spécialisée dans le conseil en gestion et en finances locales,
Vu la proposition de la société STRATORIAL,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'attribuer et de signer le marché de mission d'audit financier rétrospectif et prospectif avec la société STRATORIAL, demeurant au 4 place Robert Schuman à GRENOBLE (38000) pour un montant forfaitaire de 20 500,00 € HT. À ce montant forfaitaire, pourra s'ajouter un prix unitaire de 1 500,00 € HT pour la tenue de réunion en présentielle. Dans ce marché, quatre réunions sont préconisées.

Article 2. -

Madame la Présidente, ou son représentant, est autorisée à signer tout document relatif à cette décision. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4. -

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le - 6 OCT. 2026

La Présidente,

Dorothée BERTRAND.


